

Communiqué de presse

Le 5 janvier 2022

Un partenariat inédit entre le conseil départemental de l'Aude et la Carsat Languedoc-Roussillon pour le maintien à domicile et la prévention de la perte d'autonomie des seniors

Le conseil départemental de l'Aude et la Carsat Languedoc-Roussillon et le signent un partenariat majeur pour garantir aux personnes âgées une réponse rapide et globale, en simplifiant les démarches et en leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits.

La présente convention a pour finalité de concrétiser la mobilisation du conseil départemental de l'Aude et de la Carsat Languedoc-Roussillon pour une prise en charge coordonnée et complémentaire des personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie, en mettant en cohérence leurs politiques, leurs actions et leurs prestations. Elle vise à soutenir les seniors par le déploiement d'actions de prévention de la perte d'autonomie et l'obtention d'aides (financières, techniques ou d'accompagnement).

Simplification des démarches

La Carsat Languedoc-Roussillon et le Département de l'Aude coordonnent leur fonctionnement pour optimiser leurs prises en charge respectives à destination de l'ensemble des personnes âgées qui ont besoin d'une aide. Ils conviennent donc de mettre en œuvre la reconnaissance mutuelle de la perte d'autonomie et éviter ainsi des ruptures de prise en charge.

Ainsi, dans le cas où une évaluation effectuée par un des deux organismes déterminerait un degré d'autonomie relevant de la compétence de l'autre organisme, cette évaluation sera transmise directement à l'organisme compétent afin de réduire les délais d'instruction des dossiers et éviter une sur sollicitation du bénéficiaire.

Dans cette même démarche de simplification et d'attention aux plus fragiles, ils s'engagent à promouvoir et déployer de manière coordonnée le futur dossier unique de demande d'aide à l'autonomie.

Le nouveau formulaire national commun à la caisse de retraite et au conseil départemental offrira trois avantages majeurs :

- Les informations demandées pour l'instruction des demandes ont été simplifiées ;
- Le demandeur est guidé dans sa démarche pour savoir à quel organisme il doit prioritairement adresser sa demande ;
- Si l'organisme récipiendaire n'est pas compétent, le dossier est transféré au bon interlocuteur qui pourra mettre en place le plan d'aides sans démarche supplémentaire du demandeur.

Optimisation de la coordination des actions de prévention

Afin de renforcer la couverture territoriale, faciliter l'accès aux actions collectives de prévention et améliorer la coordination globale entre les actions de prévention déployées par chaque partenaire, le conseil départemental de l'Aude et la Carsat Languedoc-Roussillon s'engagent à :

- Articuler leurs interventions de proximité ;
- Promouvoir et participer au développement d'actions collectives au profit de publics ciblés ;
- Contribuer à une réflexion partenariale visant à améliorer la complémentarité et la coordination des réponses apportées ;
- Améliorer la circulation de l'information entre les référents de la Carsat Languedoc-Roussillon et les référents du conseil départemental sur les actions de prévention conduites ;
- Orienter respectivement les seniors repérés à risque de fragilité vers les dispositifs existants.

Valorisation des lieux de vie collectifs

Le Conseil départemental de l'Aude et la Carsat Languedoc-Roussillon, au travers de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif (CFHI) ont une réflexion partagée afin de renforcer leur action visant à adapter les logements des seniors et à diversifier les solutions mobilisables au regard de souhaits des bénéficiaires et de leur état de santé ou niveau de dépendance.

Pour cela, la Carsat Languedoc-Roussillon et le Conseil départemental de l'Aude, au travers de la CFHI, et en lien avec leurs partenaires, s'engagent à déployer une coordination renforcée à destination des retraités et des porteurs de projets.

Pour les retraités, l'objectif est d'offrir une meilleure lisibilité sur l'offre d'établissements, des services existants et de leurs coûts, et aussi sur les aides financières et l'accompagnement pour réaliser des travaux de leur logements.

Pour les porteurs de projets/promoteurs, le but est d'avoir une offre plus visible, plus accessible et mieux coordonnée afin d'apporter des réponses adaptées à chaque territoire.



Hélène Sandragne,
Présidente du Conseil départemental de l'Aude

Madeleine Medolago,
Directrice de la Carsat Languedoc-Roussillon

À propos de la Carsat Languedoc-Roussillon

La Carsat Languedoc-Roussillon est l'interlocuteur régional en matière d'Assurance retraite, d'accompagnement social et de prévention des risques professionnels. Ses attributions, fixées par la loi, contribuent à la protection sociale de la population dans les régions concernées.

Ses missions principales sont :

- Gérer les carrières des assurés,
- Calculer les retraites et payer les prestations,
- Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie,
- Assurer et prévenir les risques professionnels.

À propos du conseil départemental de l'Aude

En tant que chef de file des politiques publiques en matière de solidarités humaines sur son territoire, le Département de l'Aude met en œuvre une politique sociale qui permet à celles et ceux qui en ont besoin de conserver ou retrouver une autonomie afin de vivre dans des conditions pratiques et d'épanouissement satisfaisantes. Il y consacre un budget annuel de 128 millions d'euros.

Présent au quotidien auprès des seniors, le Département les accompagne pour leur permettre de bien vivre et de bien vieillir dans l'Aude à travers des actions concrètes : 5 espaces seniors répartis sur le territoire, aides financières directes, services d'aide au maintien à domicile, schéma d'hébergement, accompagnement et écoute des aidants familiaux. Attentif à la qualité du service rendu aux Audoises et aux Audois en situation de fragilité et de perte d'autonomie lié à l'âge, le conseil départemental de l'Aude, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, souhaite garantir aux personnes âgées une réponse rapide, simple et globale, permettant l'accès à l'ensemble de leurs droits. Pour se faire, elle engage avec la Carsat Languedoc-Roussillon un partenariat visant pour améliorer le maintien à domicile et la prévention de la perte d'autonomie des seniors.

Contacts presse

Carsat Languedoc-Roussillon : Elodie Spagnuolo / elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr / 06 47 83 91 75

Conseil départemental de l'Aude : Pascal Poitevin / pascal.poitevin@aude.fr / 04 68 11 68 20